

**EXTRAIT des minutes du Greffe
du Tribunal d'Instance de FONTAINEBLEAU**

JUGEMENT AU FOND

Audience du [REDACTED] K MIL SEIZE à NEUF HEURES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. Clément BERGERE-MESTRINARO
Greffier : Mme Michèle BOREL adjoint administratif
assermenté faisant fonction de greffier
Ministère Public : Mme Florence LUNEAU

Mention minute :
Délivré le :

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du 23/02/2016 ;

A :

Le jugement suivant a été rendu :

Copie Exécutoire le :

ENTRE

A :

Le MINISTERE PUBLIC,
comparant

Signifié / Notifié le :

D'UNE PART ;

A :

ET

PREVENU

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED]
Filiation : [REDACTED]
Demeurant : [REDACTED]

Sit. Familiale : [REDACTED] **Nationalité** : inconnue
Profession :

Mode de Comparution : non-comparant représenté
Avocat : Maître Rémy JOSSEAUME, avocat au barreau de Paris

Prévenu de :

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFERIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR(Code Natinf : 11301) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Monsieur [REDACTED] a été cité à l'audience du [REDACTED]/2016 par acte d'huissier de Justice délivré le 22/01/2016 à l'étude d'huissier de justice, accusé de réception signé le 26/01/2016 ;

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code





LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur Clément BERGERE-MESTRINARO, Juge de proximité, assisté de Madame Michèle BOREL, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Juge de proximité et le Greffier.

Le Greffier,

En l'absence du juge de proximité nommé, Monsieur Clément BERGERE-MESTRINARO, juge d'instance exerçant de plein droit ces fonctions